



Photo : FH MONNERON

CONTRAT DE SAILLIE LE TOT DE SEMILLY

SAISON DE MONTE 2018



Collection Levallois

CONDITIONS DE MONTE pour produire un poulain enregistré au studbook SF sur dernier stock de doses de semence congelée

Au Haras de Semilly en I.A.P selon disponibilité, M.E.P. et suivi gynécologique de base offerts :

☞ **Frais Techniques** 330,00 € TTC* (300 € HT + 30 € de TVA), encaissés à la réservation.

☞ **Réservation** 990,00 € TTC* (900 € HT + 90 € de TVA), encaissée à la réservation.

☞ **Solde Saillie** 3080,00 € TTC* (2800 € HT + 280 € de TVA), encaissé le 01/10/2018 si jument pleine.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de frais techniques groupés avec la réservation et de solde de saillie. Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde de saillie qu'au 01/10/2018 si la jument est gestante. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme gestante et le montant du solde de saillie sera encaissé.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% pouvant évoluer en fonction de la réglementation.

CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. **Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).**
- ☞ **Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus.**
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais du client.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ **Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly un contrat pour la saison 2018 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly.**
- ☞ Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- ☞ L'acheteur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à SCEA Levallois et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier. Au cas où il souhaiterait enregistrer cette naissance dans un autre studbook que le Selle Français, il s'engage à prévenir le vendeur par écrit sous peine de fortes pénalités si ses factures dues au vendeur n'avaient pas finies d'être réglées. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur.
- ☞ **Garantie Poulain Vivant** : valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation). Si la jument est constatée non gestante au 01/10/2018, **165 € TTC de frais techniques et la totalité de la réservation seront reportés sous forme d'avoir valable pour l'une de vos juments sur un étalon de notre catalogue appartenant au même propriétaire.** Si la jument avorte par la suite ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi **le montant de la réservation et du solde de la saillie encaissés seront reportés sous forme d'un avoir valable pour l'une de vos juments sur un étalon de notre catalogue appartenant au même propriétaire (hors FT).**

CONTRAT (compléter et cocher toutes les informations demandées ci-dessous afin de valider le contrat)

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Mob : Email :

(je ne consulte pas ma boîte email régulièrement et ne souhaite donc pas communiquer par ce biais même s'il est plus écologique et plus rapide que courrier postal si je ne coche pas cette case, je suis conscient que les communications faites par le Haras de Semilly se feront principalement par email et je m'engage à les lire)

Déclare souscrire une saillie de LE TOT DE SEMILLY pour la saison de monte 2018, aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom) N°SIRE

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon au Haras de Semilly (si OUI, retourner avec ce présent contrat celui spécifique aux transferts embryonnaires) : OUI NON

Fait à, le

L'acheteur

Porter la mention
« Lu et Approuvé »

Le vendeur



Exemplaire Vendeur





Photo : FH MONNERON

CONTRAT DE SAILLIE LE TOT DE SEMILLY

SAISON DE MONTE 2018



Collection Levallois

CONDITIONS DE MONTE pour produire un poulain enregistré au studbook SF sur dernier stock de doses de semence congelée

Au Haras de Semilly en I.A.P selon disponibilité, M.E.P. et suivi gynécologique de base offerts :

☞ **Frais Techniques** 330,00 € TTC* (300 € HT + 30 € de TVA), encaissés à la réservation.

☞ **Réservation** 990,00 € TTC* (900 € HT + 90 € de TVA), encaissée à la réservation.

☞ **Solde Saillie** 3080,00 € TTC* (2800 € HT + 280 € de TVA), encaissé le 01/10/2018 si jument pleine.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de frais techniques groupés avec la réservation et de solde de saillie. Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde de saillie qu'au 01/10/2018 si la jument est gestante. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme gestante et le montant du solde de saillie sera encaissé.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% pouvant évoluer en fonction de la réglementation.

CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. **Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).**
- ☞ **Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus.**
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais du client.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ **Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly un contrat pour la saison 2018 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly.**
- ☞ Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- ☞ L'acheteur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à SCEA Levallois et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier. Au cas où il souhaiterait enregistrer cette naissance dans un autre studbook que le Selle Français, il s'engage à prévenir le vendeur sous peine de fortes pénalités si ses factures dues au vendeur n'avaient pas finies d'être réglées. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur.
- ☞ **Garantie Poulain Vivant** : valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation). Si la jument est constatée non gestante au 01/10/2018, **165 € TTC de frais techniques et la totalité de la réservation seront reportés sous forme d'avoir valable pour l'une de vos juments sur un étalon de notre catalogue appartenant au même propriétaire.** Si la jument avorte par la suite ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi **le montant de la réservation et du solde de la saillie encaissés seront reportés sous forme d'un avoir valable pour l'une de vos juments sur un étalon de notre catalogue appartenant au même propriétaire (hors FT).**

CONTRAT (compléter et cocher toutes les informations demandées ci-dessous afin de valider le contrat)

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Mob : Email :

(je ne consulte pas ma boîte email régulièrement et ne souhaite donc pas communiquer par ce biais même s'il est plus écologique et plus rapide que courrier postal si je ne coche pas cette case, je suis conscient que les communications faites par le Haras de Semilly se feront principalement par email et je m'engage à les lire)

Déclare souscrire une saillie de LE TOT DE SEMILLY pour la saison de monte 2018, aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom) N°SIRE

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon au Haras de Semilly (si OUI, retourner avec ce présent contrat celui spécifique aux transferts embryonnaires) : OUI NON

Fait à, le

L'acheteur

Porter la mention
« Lu et Approuvé »

Le vendeur



**Exemplaire à conserver
par l'acheteur**

